



Épicerie & café participatifs

Chères Coopératrices, Chers Coopérateurs,

Les associés de la société ont été convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 29 mai 2024. En raison des conditions de quorum qui n'ont pas été atteintes, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas été valablement constituée. Vous êtes ainsi convoqué à une seconde AGE sans condition de quorum, qui aura lieu le :

Lundi 8 juillet 2024 à 18h00 à La Melting Coop
Accueil à 17h45 pour l'émargement

L'ordre du jour de l'AGE sera :

- Résolution 1 : Modifications statutaires diverses
- Résolution 2 : Pouvoirs de remplir les formalités de droit.

Toutes ces résolutions sont proposées et soutenues par le Comité de Gouvernance.

Afin d'être en mesure de faire un choix éclairé, tu trouveras ci-joint, les documents suivants :

- Le rapport d'explication des résolutions de l'AGE
- Le texte des résolutions de l'AGE

- Les statuts de la coopérative Demain Supermarché
- La confirmation de présence ou la procuration

Ces documents sont également tenus à ta disposition en version papier à l'épicerie.

Si tu ne peux pas être présent.e à cette assemblée générale, tu peux te faire représenter par le ou la coopératrice de ton choix en remplissant le pouvoir ci-joint. Tu as également la possibilité de donner pouvoir à la Coopérative.

Confirmation de présence ou procuration peut :

- être déposé à l'épicerie (229, cours Emile Zola à villeurbanne) dans la boîte réservée à cet effet au poste d'accueil de l'épicerie,
- être envoyé par courriel à l'adresse suivante :
juridique@demainsupermarche.org
au plus tard dans les 24 h précédant l'Assemblée.

Cordialement,

Françoise DAVANZO

Présidente de la Coopérative.

A bientôt

Le Comité de Gouvernance